

AVIS DU MAIRE

Références du document : Dpt Insee Année CodeCom N° de Doc

MAIRIE DE

AUSSAC-VADALLE

016

024

Année
22CodeCom
X

0002

Concernant

☐ Une demande de Permis de construire
(art R 421-26 du code de l'urbanisme)☐ Une demande de lotissement (art R.
315-25-2 du code de l'urbanisme)☒ Autres : DPDÉPOSÉE EN MAIRIE LE
03/02/2022

PAR	NOM, PRÉNOM IRIGOYEN Philippe	
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (numéro, voie, lieu-dit, code postal, commune) 64, rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE	
POUR UN PROJET SITUÉ A	ADRESSE DU TERRAIN (numéro, voie, lieu-dit, code postal, commune) 64, rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE	
	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (section et numéro de parcelles) E 1454	

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

11. LE PROJET EST-IL SITUÉ	☒ DANS UN SECTEUR COUVERT PAR UN DOCUMENT D'URBANISME ? Document : ☐ carte communale ☐ Autre : ☐ DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISÉE ? ☒ Centre urbain ou milieu aggloméré ☐ Zone :		☐ DANS UN ESPACE NON URBANISÉ ? ☐ Terrain agricole cultivable ☐ Espace boisé (forêt, landes, maquis, garrigue) ☐ Autre : DISTANCE APPROX. DE LA CONSTR. LA PLUS PROCHE (en m)
	12. ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DU PROJET Existe-t-il une exploitation agricole à proximité ? ☐ OUI ☒ NON Nom et adresse de l'exploitant : Type d'exploitation : Existe-t-il des bâtiments agricoles à moins de 100 m ☐ OUI ☐ NON		
13.	Existe-t-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? ☒ OUI ☐ NON Parmi ces bâtiment, y en-a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? ☐ OUI ☒ NON		
14. OBSERVATIONS DU MAIRE	INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX AVOISINANTS (URBAINS OU NATURELS) ET EN PARTICULIER CONFORMITÉ AVEC LE POS 		

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

21. VOIRIE	☒ LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE ☒ Publique ☐ Privée LARGEUR DE LA VOIE 10 m NATURE DU REVÈTEMENT GOUDRON APPRÉCIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRÉS PAR LE PROJET ☒ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ? ☐ OUI ☒ NON UNE CESSIION GRATUITE DE TERRAIN EST-ELLE NÉCESSAIRE ? ☐ OUI ☒ NON Y A-T-IL DES PROBLÈMES D'ACCÈS ? NON LEQUELS ?		☐ LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE ☐ La commune réalisera la desserte nécessaire AVANT LE ☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée ☐ La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie	
	22. RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU ☐ LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'EAU ☐ Public ☐ Privé DIAMÈTRE DES CANALISATIONS ADAPTATION DU RÉSEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRÉS PAR LE PROJET ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise Y A-T-IL DES PROJETS PARTICULIERS ? LEQUELS ? ☐ LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE RÉSEAU D'EAU ☐ La commune réalisera la desserte AVANT LE ☐ La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE ☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera réalisée ☐ La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau			
	23. RÉSEAU DE GAZ, D'ÉLECTRICITÉ ET DU TÉLÉPHONE ☒ LE TERRAIN EST DESSERVI EN ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION LA DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ EST-ELLE ☒ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise Y A-T-IL DES PROJETS PARTICULIERS ? LEQUELS ? ☐ LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION ☐ La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension AVANT LE ☐ La commune n'est pas encore en mesure de préciser si la desserte sera assurée			
	Les constructions peuvent-elles être desservies par le réseau du téléphone ? ☒ OUI ☐ NON LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DU TÉLÉPHONE SITUÉS SUR LE TERRAIN DEVRONT-ILS ÊTRE AÉRIENS OU ENTERRÉS ? ENTERRÉS			

24. RÉSEAU D'ASSAINIS- SEMENT	☐ LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ☒ Public ☐ Privée		☒ LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	
	☐ Par un réseau séparatif ☐ Par un réseau unitaire		☐ La commune réalisera la desserte	AVANT LE
	ADAPTATION DU RÉSEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise		☐ La commune fera réaliser la desserte par (1)	AVANT LE
	ADAPTATION DU RÉSEAU DES EAUX USÉES PAR RAPPORT AU PROJET ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise		☒ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée	
	Y A-T-IL DES PROBLÈMES PARTICULIERS (RACCORDEMENT, EXTENSION) ? LEQUELS 		☐ La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau public d'assainissement	
	Existe-t-il une station d'épuration ☐ OUI ☐ NON		AVIS SUR LES MODALITÉS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGÉ PAR LE DEMANDEUR 	
25. RÉSEAU SÉCUR. INCENDIE	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? ☒ OUI ☐ NON borne n°16024004 la plus proche à 40m			
26. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1. LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER La scolarité des enfants ? ☒ OUI ☐ NON Le ramassage scolaire ? ☒ OUI ☐ NON			
	2. LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ? ☒ OUI ☐ NON			
	3. Y A-T-IL DES PROBLÈMES RELATIFS A D'AUTRES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ? LEQUELS ? 			
3. PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE				
31. MT DE LA PART. PROPOSÉE	TLE selon délibération du 13/01/2004			
32. MODES DE PAIEMENT POSSIBLES	☐ Contribution financière ☐ Réalisation de travaux ☐ Apport de terrains			
33. DÉLAI DE RECOUVREMENT PROPOSÉ				
4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION (LE CAS ÉCHÉANT)				
41. AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE 			
42. PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants ? ☐ OUI ☒ NON		
		La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ? ☐ OUI ☒ NON		
43. ASPECT EXTERIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES) 			
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? 			
5. AVIS DU MAIRE				
☒ FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS, S'IL Y A LIEU) 			DATE 16/02/2022 LE MAIRE 	
☐ DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS TIRÉES DES RUBRIQUES 13 A 43) 				

(1) Préciser le service public ou le concessionnaire de service public qui réalisera les travaux